

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

SEANCE ORDINAIRE – 20H00.

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire, par courrier dématérialisé du trente janvier deux mil vingt-six.

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Alban BERTHELOT, M. Stéphane BESNARD, M. Jérôme ESNAULT, M. Benoît RIOCHE, Mme Valérie BUSSY, Mme Aurélie LAJOYE.

Était absent : M. Jean-Luc EON

La séance est ouverte à 20h15

M. Jérôme TOSTIVINT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 09

Procurations : 00

Votants : 09

Quorum : 06

Le procès-verbal du conseil du 08 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **ACTION SOCIO-CULTURELLE ET ASSOCIATIONS**
 - o Subventions associations 2026
- **ADMINISTRATION GENERALE**
 - o Fin de contrat photocopieur
- **AFFAIRES SCOLAIRES**
 - o Participation financière voyages scolaires 2026
 - o Participation financière CLSH familles 2026
- **FINANCES**
 - o Approbation des CFU 2025 (comptes financiers uniques)
- **PATRIMOINE**
 - o Point église : Point tranche ferme - Fondation du Patrimoine
Mission Stéphane Bern
- **ROUTES ET VOIRIE**
 - o Point entretien de la Commune : AJI (allée sablée Haie Saudrine)
 - o Point entretien de la Commune : Théaud
 - o Point entretien de la Commune : Service technique Mairie de Bédée
 - o Installation appuis vélos et station de réparation
- **URBANISME**
 - o DIA Le Grand Pellan
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Etat des indemnités
 - o Permanences élections
 - o Cadeau mariages
 - o ...

ACTION SOCIO-CULTURELLE ET ASSOCIATIONS

1. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026 (délibération N° 2026/01)

Exposé : Madame le Maire présente les différentes demandes de subventions.

Délibération : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire au Budget Primitif 2026 de la commune :

Association Communale de chasse – La Nouaye	300.00 €
Comité d'animation de la Saint Jean – La Nouaye	600.00 €
Association les amis de L'école de l'équitation – La Nouaye	300.00 €
Club du Beau chêne - Bédée	150.00 €
Association UNC Bédée/La Nouaye - Bédée	150.00 €
Comité des pompiers de Bédée - Bédée	150.00 €
Association Les Ajoncs d'Or	150.00 €

Informations : Lors du vote du budget d'autres subventions pourront, comme les autres années, être attribuées à des associations d'intérêt général.

ADMINISTRATION GENERALE

FIN DE CONTRAT PHOTOCOPIEUR

1. ADHESION A LA CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms) (délibération N° 2026/02)

Exposé : Madame Le Maire informe les membres du conseil que le marché de service photocopieur arrivera à échéance fin août 2026.

Deux entreprises ont été sollicitées (Konica Minolta et Rex Rotary) et des informations auprès d'autres collectivités ont permis d'apprécier le marché actuel. La proposition de tarifs présentée par l'entreprise Konica Minolta est conditionnée à l'adhésion à la CANUT.

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la

Commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. En 2023, une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association, soit pour notre collectivité 150 € HT/an pour 1 marché pour la durée du marché.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention d'adhésion avec La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ce qui nous permettra d'accepter la proposition de Konica Minolta par le biais de l'accord cadre « service d'impression – Achat et location des matériels d'impression bureautiques, de consommables d'impression et prestations de services associées ».

Délibération : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Commune à la CANUT à partir de septembre 2026,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre,
- Autorise Madame Le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription au marché et aux actes associés auprès de la CANUT,
- prend acte, qu'en application de l'article 10.1 des statuts de la CANUT, le représentant légal en exercice siège à l'assemblée générale de la CANUT pour représenter la collectivité.

2. CONTRAT PHOTOCOPIEUR (délibération N° 2026/03)

Exposé : Le marché de service photocopieur arrivera à échéance fin août 2026.

Deux entreprises ont été sollicitées : Konica Minolta titulaire du marché actuel et Rex Rotary précédent prestataire. L'entreprise Konica Minolta a fait une offre par le biais du lot 1 « service d'impression – Achat et location des matériels d'impression bureautiques, de consommables d'impression et prestations de services associées » de la CANUT qui lui a été attribué. L'entreprise Rex Rotary a aussi fait une offre

Madame Le Maire présente :

✓ la proposition de l'entreprise Konica Minolta :

- Loyer trimestriel.....	97.98	€ ht
- Impression noir et blanc.....	0.0021	€ ht
- Impression couleur.....	0.022	€ ht

✓ la proposition de l'entreprise Rex Rotary :

- Loyer mensuel	82.00	€ ht
- Impression noir et blanc.....	0.0055	€ ht
- Impression couleur.....	0.045	€ ht

Délibération : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la proposition de l'entreprise Konica Minolta présentée,
- Autorise Madame Le Maire à signer le contrat Konica Minolta.

AFFAIRES SCOLAIRES

1. PARTICIPATION FINANCIÈRE VOYAGES SCOLAIRES 2026 (délibération N° 2026/04)

Exposé : Madame le Maire rappelle que chaque année divers établissements scolaires et familles domiciliées sur la commune sollicitent la commune aux fins d'une participation financière. Il est proposé de verser les subventions directement aux familles.

Délibération : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide d'accorder une participation **aux voyages scolaires** comprenant au moins une nuitée pour les élèves domiciliés dans la commune à hauteur de 30% du montant du voyage restant à la charge des familles ; dans la limite de 120 € par an et par enfant, sur présentation d'un justificatif de paiement.

- dit que les subventions seront versées directement aux familles et accordées pour l'année en cours

2. PARTICIPATION FINANCIÈRE CLSH FAMILLES 2026 (délibération N° 2026/05)

Exposé : Madame le Maire propose de verser une aide aux familles dont les enfants fréquentent les centres de Loisirs, centres aérés ou camps de vacances en dehors des prestations proposées par Montfort Communauté.

Délibération : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix décide :

- D'accorder une participation pour les familles domiciliées sur la Commune de La Nouaye et dont un ou plusieurs enfants fréquentent un Centre de Loisirs, Centre aéré, camp de vacances, colonies de vacances... (jusqu'à 18 ans) hors prestations Montfort Communauté.
- Le montant de la participation est arrêté à 6 € par journée complète d'inscription, dans la limite de 15 jours par an et par enfant.
- Le versement de l'aide financière sera fait sur présentation d'un justificatif de paiement.
- Les subventions seront versées directement aux familles et accordées pour l'année en cours.

FINANCES

1. APPROBATION DES CFU 2025 (COMPTES FINANCIERS UNIQUES)

Madame Le Maire informe les membres du conseil que pour des raisons techniques liées aux plateformes de l'éditeur et de la Trésorerie le vote des CFU se fera lors du prochain conseil. Toutefois, les résultats de l'exercice 2025 sont présentés et les orientations budgétaires discutées.

PATRIMOINE

1. POINT ÉGLISE : tranche ferme - Fondation du Patrimoine - Mission Stéphane Bern

Madame le Maire expose ses échanges avec Monsieur Libouban, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP. Il a confirmé la capacité limitée d'autofinancement à 200 000 € qui seront portés au budget 2026 en investissement.

Compte tenu de cette somme disponible, Mme Perrin, cheffe de projet Villages d'Avenir à la Préfecture, qui nous accompagne pour le projet de restauration de l'église va nous présenter un tableau avec les subventions attendues. Ainsi l'enveloppe disponible sera connue pour faire les travaux de conservation d'urgence suite au diagnostic réalisé par le cabinet Archaeb.

Monsieur Robin de l'Agence Départementale de Brocéliande nous aidera à la rédaction de l'appel d'offre pour la maîtrise d'ouvrage.

La collecte de dons a été lancée par la Fondation du Patrimoine le 21 décembre 2025.

Le Comité St Jean avec son groupe de bénévoles "animation église" continue de faire des propositions de concerts.

ROUTES ET VOIRIE

1. POINT ENTRETIEN DE LA COMMUNE : AJI (délibération N° 2026/06)

Exposé : Le contrat d'entretien des espaces verts de la Commune arrivant à échéance au 31 décembre 2025, le renouvellement de l'entreprise AJI avait été accepté en décembre dernier par délibération n° 2025-58 pour un montant de 25 148.64 € TTC en conservant les prestations sans changements.

Depuis, une réunion a été faite avec l'entreprise afin de faire le point sur les besoins d'entretien de l'année 2026. Madame Le Maire et Monsieur Loïc JOUAN font part aux membres du conseil des échanges avec l'entreprise AJI environnement pour optimiser l'entretien sans toutefois dépasser le budget alloué déjà conséquent.

Une nouvelle proposition de l'entreprise AJI environnement est présentée pour un montant de 25 023.84 € TTC.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de l'entreprise AJI Environnement pour un montant de 25 023.84 €,
- autorise Madame Le Maire à signer le devis.

Informations : Suite aux échanges des membres du conseil, il sera étudié dans les deux années à venir les espaces verts de l'allée de la Haie Saudrine au sujet des allées sablées et des haies communales. La visite sur site d'AJI Environnement a permis de voir les points d'entretien à renforcer et pour rester dans le budget alloué, le choix a été fait d'enlever une tonte par an.

2. POINT ENTRETIEN DE LA COMMUNE : THÉAUD

Lors du dernier conseil, le marché de balayage avait été renouvelé. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour une prestation complémentaire, le balayage du pont du Garun.

3. POINT ENTRETIEN DE LA COMMUNE : SERVICE TECHNIQUE MAIRIE DE BÉDÉE (délibération N° 2026/07)

Exposé : Madame le Maire et Loïc JOUAN font part au conseil de la réunion organisée en janvier avec les responsables du service technique de Bédée.

Il est rappelé que deux agents techniques font le tour de la Commune tous les vendredis matin, vident les poubelles extérieures et font l'entretien et le nettoyage des toilettes publiques près de l'église.

Différentes petites prestations à réaliser ont été listées et ont fait l'objet d'une estimation présentée. Sur ce devis ne figure pas l'installation du cheval en bois réalisé lors du Comice Agricole ainsi que la fixation des appuis vélos et de la station de réparation fournis par Montfort Communauté.

Délibération : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de 954,77 € TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis.

4. INSTALLATION APPUIS VÉLOS ET STATION DE RÉPARATION

Nous avons reçu de la part de Montfort Communauté 5 appuis vélo et une station de réparation vélos. La station et 2 appuis vélos seront installés sur la place de l'église près des toilettes publiques. Les 3 autres appuis vélos seront installés sur le parking au-dessus de la mairie.

Un devis de prestation complémentaire sera demandé au service technique de Bédée.

URBANISME

1. DIA 6 LE GRAND PELLAN (délibération N° 2026/08)

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, R.211-1 et suivants et L.300-1
VU le plan local d'urbanisme de la Commune de La Nouaye,

Exposé : Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée par Maître Géraud MOINS, Notaire à Montfort sur Meu – 6 rue du Tribunal qui a été reçue le 21 janvier 2026.

Madame Le Maire informe les membres du conseil de l'intérêt personnel de M. Loïc JOUAN et signifie que celui-ci ne prendra part ni à la discussion, ni à la décision.

La demande porte sur la parcelle située au 6 Le Grand Pellan cadastrée section A 296. Elle est constituée d'un terrain d'une surface totale de 2 365 m² et d'un bâtiment à usage d'habitation sur 3 niveaux d'une surface habitable de 73 m².

Délibération : Etant entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle ci-dessus présentée.

Ampliation : la présente délibération sera transmise au demandeur et au service des actes légaux de la Préfecture d'Ille et vilaine.

QUESTIONS DIVERSES

- ETAT DES INDEMNITÉS

Le tableau des indemnités versées a été porté à la connaissance du conseil municipal.

- PERMANENCES ÉLECTIONS

Les élus se sont réparti par groupe de 3 personnes par créneau horaires pour les permanences des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

- CADEAU MARIAGES

Madame informe le conseil des 3 cadeaux de mariages achetés pour les 3 cérémonies qui seront célébrées entre avril et juillet. Le montant est de 75 € TTC.

PROCHAINS REUNIONS DU CONSEIL

LE 02/03/2026

Fin de séance 22h15

Le secrétaire de séance,
Jérôme TOSTIVINT



Le Maire,
Fabienne BONDON

